

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi neuf juin deux mil dix-sept à neuf heures neuf, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, président du Conseil régional.

Sont présents :

Monsieur Marc GRICOURT, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Monsieur Benoît FAUCHEUX, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Dominique ROULLET, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Anne BESNIER, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Christelle de CRÉMIERS, Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-présidents, membres de la Commission permanente.

Monsieur Guillaume PELTIER, Madame Marie-Agnès LINGUET, Monsieur Gérard CORNU, Madame Christine FAUQUET, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Véronique PÉAN, Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Charles DE GEVIGNEY, membres de la Commission permanente.

Assistent sans voix délibérative :

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Michelle RIVET, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Pierre COMMANDEUR, Madame Michèle BONTHOUX, Monsieur NICAUD, Présidents de commission

Ont donné pouvoir :

Madame Christelle de CRÉMIERS (pouvoir à M. FOURNIER jusqu'à 9 H 30 et à partir de 9 H 40), Madame Isabelle GAUDRON (pouvoir à Mme MÜNSCH-MASSET), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à M. GRICOURT), Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT (pouvoir à M. FOURNIÉ), Vice-présidentes
Monsieur Nicolas FORISSIER (pouvoir à M. PELTIER), Madame Claude GREFF (pouvoir à Mme FAUQUET), membres de la Commission permanente

M. le Président.- Je vais tout d'abord procéder à l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

M. le Président.- Le quorum étant constaté, nous allons débiter nos travaux.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je vous propose de désigner Madame FAUQUET comme secrétaire de séance. Elle l'accepte.

Je vous remercie.

Modifications de l'ordre du jour – rapports en procédure d'urgence

M. le Président.- Je vous propose de compléter l'ordre du jour par trois rapports en procédure d'urgence mis à votre disposition sur l'Intranet, sur Alfresco et KBox les 6 et 7 juin et dont vous avez été informés par mail. Il s'agit :

- de l'approbation de la convention relative à la mise à disposition à la Région de la gare routière d'Orléans par le Département du Loiret et de l'approbation des conventions-types pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher et des avenants-types aux conventions pour l'Eure-et-Loir et le Loiret concernant les régies, relatifs à la délégation de compétence d'organisation de transports scolaires avec les autorités organisatrices de second rang ;

- de la poursuite du plan « Un million de formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi » au premier semestre, l'approbation d'avenants aux conventions 2016 et l'attribution d'une subvention ;
- des mandats spéciaux à confier à Madame SINSOULIER-BIGOT pour un déplacement à Aix-en-Provence le 11 juillet puis à Avignon du 11 au 22 juillet pour le festival d'Avignon et à Philippe FOURNIÉ pour un déplacement en Suisse où il n'y a pas de festival, mais c'est certainement pour voir des trains.

Monsieur FOURNIÉ, vous nous expliquerez cela quand les rapports viendront.

Pas de problème pour ajouter ces rapports en procédure d'urgence ?

(L'ajout des trois rapports en procédure d'urgence est approuvé à l'unanimité)

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 12 mai 2017

M. le Président.- Il a été mis à votre disposition le 24 mai. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

(Le compte rendu du procès-verbal du 12 mai 2017 est approuvé sans réserve)

Rapport 17.06.01.71 - Secrétariat général - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs et modification de la délibération DAP n° 16.01.08 du 4 février 2016

M. le Président.- Nous avons à procéder à la désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs

Pour le Syndicat mixte Ouvert Berry Numérique, sont proposés Monsieur Dominique ROULLET, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Madame Michelle RIVET et Monsieur Louis COSYNS.

Y a-t-il là-dessus des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas.

(Mises aux voix, les désignations sont adoptées à l'unanimité)

M. le Président.- Pour la SEM Patrimoniale Régionale, sont proposés Monsieur François BONNEAU, Monsieur Harold HUWART, Monsieur Benoît FAUCHEUX et Monsieur Jacques MARTINET.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

(Mises aux voix, les désignations sont adoptées à l'unanimité)

M. le Président.- Nous abordons maintenant l'ordre du jour.

FINANCES, FONDS EUROPEENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Rapport 17.06.01.63 - Régime indemnitaire : astreintes des agents de la collectivité

M. ROIRON.- La Commission a adopté à l'unanimité ce rapport.

Il a été proposé un *addendum* oral : « page 3 au 1° "L'astreinte peut intervenir [...]", ajouter à la liste "Le samedi, le dimanche, les jours fériés ou de récupération ou de repos imposé". »

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.01.64 - Approbation d'une convention de partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret (SDIS 45)

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.01.65 - Approbation d'une convention de transfert à la Région de la compétence transports scolaire, interurbain entre les départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret et la Région

M. ROIRON.- Avis unanime de la Commission.

M. le Président.- Même vote ?

Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Vote favorable.

Je souhaite profiter de cette délibération pour faire une petite remarque au sujet de la gratuité des transports scolaires. C'était un engagement de la Région.

Dans la pratique, on s'aperçoit qu'avec l'intervention des AO2, des frais de dossier sont pris au niveau de ces AO2 et ne sont apparemment pas les mêmes dans tout le territoire. Nous avons un exemple notamment dans la région d'Amboise où ils s'élèvent à 105 euros par élève jusqu'au deuxième enfant, ce qui est plus cher que ce que l'on avait en Loir-et-Cher auparavant.

Nous voudrions savoir s'il est prévu à l'avenir de tendre à harmoniser les frais de dossier entre les diverses organisations de deuxième niveau. Sans quoi, nous aurions des situations différentes dans le territoire de la région.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur FOURNIÉ, en réponse.

M. Philippe FOURNIÉ.- J'ai eu le président de ce syndicat de transport pour lui rappeler que les 105 euros n'étaient pas légaux et que nous nous opposons au fait qu'il demande cette somme aux parents. Après discussion, il est revenu à de meilleures dispositions et c'est descendu à 25 euros sur le site.

Ce syndicat connaît un changement de présidence et des difficultés financières ont été découvertes car il faisait de la cavalerie d'une année à l'autre. Nous allons travailler avec eux pour résorber ce déficit afin de retrouver de la cohérence. Cela a été une explication « franche mais virile » et nous sommes arrivés à un accord.

M. CHASSIER.- Est-ce un cas exceptionnel ?

M. Philippe FOURNIÉ.- Il a failli y en avoir un autre mais nous l'avons arrêté avant, donc c'est un cas exceptionnel.

M. le Président.- C'est la raison pour laquelle Philippe FOURNIÉ et moi-même avons fait le tour des Départements et rencontré toutes les AO2 pour clarifier les situations qui étaient d'une extrême diversité au sein même d'un Département.

Nous allons vers cela. La procédure et le dispositif mis en place par la Région sont perçus positivement et très correctement. C'est un travail d'explication mais nous devons rester très vigilants aux conditions d'application. Derrière, ici ou là, on nous dit que l'AO2 a décidé de mettre une personne d'accompagnement ou autre. Il ne faudrait pas que nous ayons des dérives qui feraient que cette mesure, que nous croyons juste et nécessaire, soit pervertie dans sa perception et sa réalité.

Sur ce rapport, j'ai entendu que c'était un vote positif et unanime et vous avez confirmé, Monsieur CHASSIER.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.01.66 - Adoption des taux de promotion pour les avancements de grade

M. ROIRON.- Avis unanime de la Commission.

M. le Président.- Même vote, mais un point d'information du Premier Vice-président chargé du personnel.

Monsieur GRICOURT ?

M. GRICOURT.- Merci, Monsieur le Président.

Un point très rapide pour dire que tous ces dossiers étaient à l'ordre du jour du Comité technique hier après-midi et ont été adoptés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.01.67 - Mise en place du nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les administrateurs et attachés territoriaux

M. ROIRON.- À l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. ROIRON.- Les deux rapports suivants sont présentés en procédure d'urgence, comme Monsieur le Président l'a évoqué.

Rapport 17.06.01.70 - Mandat spécial à confier à Agnès SINSOULIER BIGOT, Vice-présidente déléguée à la culture et la créativité numérique, pour un déplacement à Aix-en-Provence le 11 juillet puis à Avignon du 11 au 22 juillet 2017 - prise en charge des frais de déplacement afférents
Mandat spécial à confier à Philippe FOURNIÉ, Vice-Président délégué aux transports et à l'intermodalité pour un déplacement en Suisse du 3 au 4 juillet 2017, prise en charge des frais de déplacement afférents

M. le Président.- C'est un déplacement en train, bien évidemment, Monsieur FOURNIÉ ?
(Rires)

Allez-y, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Nous souhaiterions émettre une observation.

Nous voterons ces mandats spéciaux, avec une remarque que nous avons déjà formulée au sujet des deux festivals : il faudrait être attentif au suivi et il serait bien que nous ayons un compte rendu. Nous donnons un mandat spécial pour les élus et je suppose qu'une délégation accompagne.

En ce qui concerne Avignon, le séjour dure onze jours. Je ne sais pas si c'est sur toute la période ou pendant la période, mais nous avons toujours demandé à être attentifs et à avoir un compte rendu des dépenses engagées à cette occasion.

Sur le troisième point, le mandat spécial, nous approuvons également. La Suisse offre un exemple intéressant dans la gestion du ferroviaire et c'est bien d'aller chercher des exemples positifs à l'extérieur de l'Union européenne.

M. Philippe FOURNIÉ.- C'est un voyage organisé par la Commission « Transports » de Régions de France. Nous allons voir un projet abouti de développement de l'intermodalité entre le ferroviaire, le routier et les modes de déplacement doux.

Monsieur le Président, je me permettrai de donner deux informations.

Premièrement, à la dernière Commission permanente, nous avons passé un rapport sur le fait que les Interloire s'arrêtaient le 27 août, dans la mesure où les trains Corail ne pouvaient plus entrer en gare de Nantes. Vous vous étiez émus, mais nous aussi, du fait que l'on baissait le service pour un mois cette année puisque nous aurions de nouveaux trains l'année prochaine. Avec la SNCF, nous allons finaliser pour le mois de septembre une solution de remplacement avec un matériel pas forcément très adapté mais qui n'est pas un matériel Corail et qui permettra de poursuivre l'Interloire.

Deuxièmement, lors d'une dernière Commission permanente, j'ai annoncé que nous travaillions pour l'été 2018 sur des solutions intermodales entre le train et le car pour les grands sites touristiques de la région. Avec ma collègue Christelle de CRÉMIERS, nous signerons jeudi prochain une expérimentation que nous lançons. L'Intercité deviendra « Région Centre Intercité ». Nous allons créer une expérimentation de cette intermodalité sur les sites de Chambord, Beauval et Chaumont, de sorte que les voyageurs auront un seul billet : ils prendront le train à Paris et, à Blois, un autocariste les affrètera sur le site et les ramènera le soir.

Nous avons prévu cela en 2018. Or, nous pouvons le faire en expérimentation sur trois sites dès 2017. Nous en reparlerons en Commission.

M. le Président.- Merci.

S'agissant du mandat pour Avignon, c'est la période mais c'est surtout pour être présents lorsque les troupes de notre région se produisent. La programmation et le calendrier n'étaient pas connus complètement lorsque le rapport a été établi, donc cela ne portera pas forcément sur la totalité de la période.

Après ces précisions, le rapport est adopté.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Rapport 17.06.31.14 - Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services - Aides aux entreprises - Modification des délibérations

Mme RIVET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec une abstention du groupe Écologiste sur les dossiers Project et Novintec.

Je souhaiterais intervenir tout de suite sur cette abstention, si vous le permettez, Monsieur le Président.

Pour le dossier Project, il s'agit d'un CAP'Innovation sur de l'innovation organisationnelle. Nous avons des inquiétudes sur les questions d'emploi derrière, malgré ce qu'affirme l'entreprise. Elles sont motivées par les pratiques de cette société dans le territoire.

Pour le deuxième dossier, Novintec, il s'agit d'une société qui œuvre dans le domaine du nucléaire et de l'aéronautique. C'est sur l'objet de l'innovation elle-même que nous nous abstenons.

Avis favorable par ailleurs.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Écologiste sur les dossiers Project et Novintec)

Rapport 17.06.31.15 - Développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations - Modifications de conventions - Désaffectations - Approbation d'un avenant

Mme RIVET.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.31.18 - Développement et adaptation des entreprises Attribution d'une subvention à l'association Agreen Tech Valley pour son programme d'actions 2017 - Approbation de la convention Attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher pour le programme d'animations du Parvis des métiers en 2017

Mme RIVET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Écologiste sur le dossier Agreen Tech Valley.

Sur ce dossier, je souhaiterais intervenir également.

Pour les Écologistes, l'agriculture et l'alimentation ne sont pas identiques à l'industrie. Avec Agreen Tech Valley, nous ne sommes pas opposés à tout ce qui peut se faire dans le domaine de l'agriculture industrielle pour apporter des améliorations mais il y a tout de même un questionnement.

L'agriculture industrielle est épaulée dans sa recherche par des entreprises qui apparaissent dans Agreen Tech Valley.

En revanche, l'agriculture paysanne et l'agriculture biologique n'ont pas les mêmes moyens. La question se pose d'une aide sur la recherche et le développement pour des agricultures non épaulées par les industriels.

Or, nous avons des alertes du point de vue sanitaire, en particulier sur les perturbateurs endocriniens et les pesticides. Nous savons très bien que nous avons eu des problèmes par le passé avec l'aide des industries à la recherche qui ont abouti, à l'inverse, à freiner la recherche et les alertes sur divers produits : je pense à l'amiante ou au tabac, tout simplement. Confier au promoteur d'une industrie le fait qu'elle devienne moins résiliente est toujours très difficile.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus sur ce rapport.

M. le Président.- Merci de ces précisions.

D'autres interventions ? Je n'en vois pas.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Écologiste sur le dossier Agreeen Tech Valley)

Rapport 17.06.31.19 – Création-reprise entreprises industrielles - Attribution d'une subvention à l'association Réseau Entreprendre Val de Loire pour son programme d'actions 2017 et approbation de la convention

Mme RIVET.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.31.06 - CAP'Filières - Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP'Filières - Attribution de subventions à l'association Open Agrifood et à la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire pour la mise en place d'un village de producteurs au Game Fair - Approbation de conventions

Mme RIVET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Il est indiqué une abstention du groupe Écologiste sur les dossiers Open Agrifood et Game Fair : en fait, il y a un vote contre habituel du groupe Écologiste sur Open Agrifood et une abstention sur Game Fair.

Concernant l'Open Agrifood, je répète l'argumentaire que j'ai donné précédemment : il s'agit là d'une opération de communication de l'agriculture industrielle qui vise à mettre sur un même plan tous les modes d'agriculture et d'alimentation et dans laquelle nous nous opposons depuis toujours à ce que la collectivité intervienne.

Pour le Game Fair, nous avons hésité entre le contre et l'abstention parce que nous sommes opposés à une aide à cette manifestation, mais nous ne sommes pas opposés au village de producteurs, d'où notre vote.

M. le Président.- D'accord.

Pas d'autres interventions ? *(Réponse négative.)*

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Écologiste sur les dossiers Open Agrifood et Game Fair)

Rapport 17.06.31.07 - Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale - Alimentation - Appel à projets salons de la gastronomie

Mme RIVET.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport pour notre Commission ; les membres de la Commission « Tourisme » ont également émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport, avec les modifications suivantes proposées par Madame de CRÉMIERS à la suite de l'audit réalisé auprès des exposants rencontrés :

« Page 6 de l'annexe 1 :

1 - Visiorat : retirer le critère "Visiteurs du territoire régional > 80 %"

2 - Exposants : Pourcentage d'exposants de la région > 40 % et non 30 % - Pourcentage d'exposants "C du Centre" > 20 % et non 10 %

Remplacer "Pourcentage d'exposants non revendeurs" par "Pourcentage d'exposants non producteurs"

3 - Produits de qualité : "Pourcentage d'exposants sous signe de qualité" ajouter (BIO-AOC)

4 - Communication/éducation du visiteur : espace de démonstration, concours : ramener à 10 pts au lieu de 15 pts

Colonne de droite : écrire "Jusqu'à 60 points" au lieu de "Jusqu'à 65 points"

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.31.08 - CAP'Filières - Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER : accompagner l'anticipation des risques - sous-mesure 5.1

Mme RIVET.- Il s'agit des mesures contre le gel pour les viticulteurs.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

<p style="text-align: center;">EDUCATION, APPRENTISSAGE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</p>

Rapport 17.06.11.43 - Financement des lycées publics - Attributions de dotations et subventions

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.11.44 - Égalité des chances des lycéens - Accompagnement éducatif - Affectations de crédits - Attribution d'une subvention à la Fédération des Maisons des Lycéens (FMDL) Centre-Val de Loire - Approbation d'une convention

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Mme COCHARD.- J'ajouterai que fédérer les Maisons des Lycéens est une nouveauté, ce qui est à remarquer.

Rapport 17.06.11.45 - Immobilier et équipement des lycées - Constructions, réhabilitations et restructurations - Entretien, maintenance et cadre de vie - Efficacité énergétique - Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles - Aide à l'enseignement privé sous contrat - Attribution de subventions - Quitus des conventions ou contrats de mandat - Affectations : créations, abondements, annulation - Approbation d'une convention avec ENEDIS pour la mise à disposition de données énergétiques sur une plateforme - Approbation d'un protocole transactionnel dans un contentieux de voisinage du lycée Balzac avec Monsieur DESHARDILLIER à Tours - Modification d'une délibération antérieure

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.11.46 - Numérique éducatif - Équipements, services et usages - Affectations : créations

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.21.53 - Égalité des chances - Accompagnement éducatif - Attribution de subventions 2017 pour 29 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) au titre de la mise en œuvre des actions qualité pour l'année 2017 (FSE et hors FSE) et approbation du modèle de convention - Attribution d'une subvention pour l'Association BTP CFA Centre pour le développement et la révision des usages numériques des cinq CFA du bâtiment

Mme COCHARD.- La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.21.54 - Mobilité des apprentis - Parcours d'Europe - Euro Métiers Centre « Bac+ » - Attribution d'une subvention

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.22.55 - Immobilier et équipement des EFSS - Approbation d'une convention de solde avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL</p>
--

Rapport 17.06.26.36 - Plan urgence inondation - Attribution de subventions aux collectivités et associations ayant subi des dégâts suite aux inondations et coulées de boues du deuxième trimestre 2016

M. ROULLET.- C'est un rapport habituel.

Avis favorable unanime sur ce rapport des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.26.38 - Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays d'Indre et Cher - Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre - Approbation du programme d'actions - Affectation de crédits

M. ROULLET.- Là aussi, avis favorable à l'unanimité sur ce rapport des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.26.40 - Fonds Sud équipements structurants - Attribution de subventions

M. ROULLET.- Il s'agit de trois projets.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.26.41 - Contrats régionaux - Subvention de fonctionnement 2017 à l'Association pour la Promotion de la Politique des Pays en région Centre (A3P)

M. ROULLET.- L'A3P est présidée par Monsieur Claude CHANAL.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Front National.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Explication de vote pour cette abstention : à notre sens, cette politique des Pays doit être portée par la Région et nous ne voyons pas la nécessité de passer encore à travers une association, une autre structure, comme c'est le cas trop souvent. Je ne vois pas pour quelle raison la Région ne pilote pas directement l'animation de ces contrats de Pays.

M. le Président.- Rassurez-vous, Monsieur CHASSIER, sur ces dossiers, le Vice-président exerce en notre nom toute la vigilance nécessaire, avec le Directeur général délégué, Monsieur MARTIN et ses services. C'est vraiment suivi de très près.

Nous étions une Région un peu pionnière là-dedans. Les présidents de Pays ont souhaité s'organiser. Au moment des réformes, ils ont voulu s'exprimer collectivement vis-à-vis de la Région pour donner leur vision. Pourquoi pas ? Il peut être intéressant d'écouter le terrain. Nous l'avons fait avec bienveillance mais aussi en défendant notre vision. Cela a permis d'élaborer des évolutions intéressantes.

Lorsque nous avons mis en place, par exemple, les nouveaux dispositifs « Cœur de village » ou « ID en Campagne » dans un premier temps et « À vos ID » dans un deuxième temps, tout cela a fait l'objet de concertations avec cette association que Monsieur CHANAL représente avec ses collègues, car il vient rarement seul, dans ce dialogue de coconstruction des politiques territoriales de la Région.

C'est l'esprit et nous n'abdiquons absolument pas nos responsabilités.

Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET.- Je ne peux laisser dire ce qu'a dit le Front National concernant les contrats de Pays. On voit que vous n'y siégez pas ou sûrement très peu.

Justement, la Région a des impératifs, qu'elle fixe très clairement, que ce soit pour le numérique ou les lignes que l'on ne peut pas couper. Le contrat de Pays donne la possibilité d'être tous autour d'une table, avec tous les maires et les représentants des Communautés de communes. Nous opérons des choix tous ensemble parce que nous avons une enveloppe de 12 millions d'euros pour le Pays de Loire-Touraine. Les projets dépassent de 7 millions d'euros donc nous sommes obligés de choisir.

Pour une fois, ce sont vraiment les collectivités qui font des choix, à travers une enveloppe contrainte.

On ne peut pas laisser dire cela. Dans ce cas, ce serait la Région qui devrait imposer leurs projets aux collectivités, alors que c'est précisément par les contrats de Pays que les Villes et Communautés de communes peuvent défendre, notamment au niveau du développement économique, tous les projets qu'elles ont à entrevoir.

Je ne peux pas laisser passer et laisser dire que c'est inutile et ne sert à rien.

M. le Président.- Merci pour votre belle passion, Madame FAUQUET.

Je donne la parole à Monsieur Charles FOURNIER.

M. Charles FOURNIER.- Je suis en charge du développement rural donc je suis aussi un peu concerné par la question.

Je soulignerai que nous ne transférons pas nos responsabilités à l'Association pour la Promotion de la Politique des Pays. En revanche, celle-ci constitue un cadre de dialogue collectif structuré.

Je prendrai pour cela l'exemple de « ID en Campagne » et « À vos ID » : c'est aussi au sein d'un dialogue avec cette association, parfois musclé comme il se doit et chacun étant sur ses engagements, que nous avons réussi à avoir un dispositif rénové. Selon les échos que j'ai dans l'ensemble du territoire concernant la multiplication du nombre d'initiatives et les retours que nous avons en Commission sur les évolutions, elles sont toutes positives et assez unanimes.

Cela a été réussi par un dialogue pour lequel l'A3P permet un cadre. Ce n'est pas un cadre d'animation pour « faire à la place de » mais c'est vraiment utile pour organiser un dialogue structuré avec l'ensemble des Pays.

M. le Président.- Monsieur ROULLET ?

M. ROULLET.- Un élément de réponse sur l'A3P : il ne doit pas y avoir de confusion. C'est une association qui fédère l'ensemble des Pays. Avec la Région, elle a prévu d'organiser des réunions. Elles sont régulières et imposées par des sujets qui peuvent être plus particuliers. La dernière fois, par exemple, nous avons parlé de la nouvelle carte de l'intercommunalité et son incidence sur les périmètres des Pays.

En plus, c'est une association qui fait la liaison avec l'Association nationale des Pays, que nous avons aussi invitée en région. C'est tout à fait positif et ne dépossède en rien les territoires puisque ce n'est pas du tout la même mission.

Il y a eu des évolutions puisque nous sommes dans la 4^{ème} génération. Comme le disait Charles FOURNIER, « ID en Campagne » a évolué de manière importante et cela s'est fait dans un dialogue, grâce auquel nous aboutissons à un système accepté et apprécié par tout le monde.

Cette subvention est modeste mais vous pouvez, si vous le souhaitez, constater dans le rapport d'activité que l'association remplit pleinement son rôle.

Monsieur Guillaume PELTIER était présent la dernière fois. Je note que, chaque fois, même si nous avons des opinions différentes, ce qui est normal, la tonalité est bonne et tout le monde apprécie l'échange avec l'A3P.

M. le Président.- Il était important que nous ayons cet échange d'information.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)

Rapport 17.06.26.42 - Contrats régionaux de Pays - Attribution de subventions en faveur de l'animation des Pays - Année 2017

M. ROULLET.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET.- Je souhaite émettre une petite remarque : auparavant, c'était en plus des contrats, donc le fait que l'animation soit prise dedans revient à une diminution de leur enveloppe. Je déplore toujours que nous n'en ayons pas suffisamment, c'est mon rôle !

M. Charles FOURNIER.- Si vous voulez être tout à fait juste, il faudrait ajouter que les enveloppes « ID en Campagne » réduites ont libéré des capacités pour le fonctionnement. Cela va au-delà du financement de l'animation.

Ainsi, à mon sens, l'argument ne tient plus. Votre positionnement par rapport à cela tenait à un moment donné mais, aujourd'hui, grâce à cela, vous avez retrouvé des marges importantes.

Mme FAUQUET.- Vous n'oubliez pas que le dispositif « ID en Campagne » a été ajouté au moment de la renégociation du bilan intermédiaire. On a imposé cette politique et une enveloppe dédiée qui était auparavant pour autre chose.

M. Charles FOURNIER.- On peut remonter loin !

M. le Président.- Nous avons bien compris que Madame FAUQUET voulait à la fois le lait, la crème, le beurre et le sourire du crémier ! (*Rires*)

Mme FAUQUET.- Absolument !

M. le Président.- Merci pour l'échange.

Rapport 17.06.26.56 - Contrats régionaux - Approbation d'une convention-type en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises - Attribution de subventions à diverses opérations au titre des contrats territoriaux - Modification de la délibération n° 14.10.26.28 du 07/11/2014

M. ROULLET.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.26.59 CPER 2015-2020 : Attribution de subventions au titre du volet e-santé et du volet friches - Modification du volet santé du cahier des charges et de la délibération CPR n° 15.07.01.71 du 3 juillet 2015

M. ROULLET.- Avis favorable unanime sur ce rapport.

M. le Président.- Même vote ?

Madame LECLERCQ ?

Mme LECLERCQ.- Je souhaite mettre en évidence dans ce rapport des actions au niveau du contrat de plan État-Région en termes de santé, notamment avec la construction d'un pôle de radiologie à Argenton-sur-Creuse. C'est un exemple de financement de structure d'exercices regroupés faisant appel aussi à des spécialistes et en lien avec l'hôpital.

Cela nous semble un exemple intéressant de ce qui peut se développer dans le territoire, en termes de diversité d'aides pour la santé.

Nous avons également le Centre de santé municipal de Châlette-sur-Loing, qui a des salariés. C'est le premier centre de la Région financé par le CPER qui ouvre.

M. le Président.- Absolument.

Avec ce complément, cette information, je mets aux voix ?

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.26.61 - Contrat régional de solidarité territoriale du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin - Approbation du programme d'actions - Affectation de crédits - Attribution de subventions

M. ROULLET.- Avis favorable unanime sur ce rapport de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.26.62 - Aménagement du territoire – « ID en Campagne » et « À vos ID » : attribution de subventions - Sélection d'initiatives

M. ROULLET.- Ce sont des rapports habituels.

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

TRANSPORTS ET INTERMODALITE, TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT

Rapport 17.06.28.58 - Opérations présentées dans le cadre de la convention pluriannuelle État-ADEME-Région 2015-2020 - Attributions de subventions en individualisation - Modification de délibérations

M. DUMAS.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, mis à part le dossier spécifique Énergie Citoyenne Touraine pour lequel le Front National a émis un avis défavorable.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER, voudriez-vous intervenir ?

M. CHASSIER.- Pas particulièrement, mais cette réserve est toujours due à la question pour laquelle nous n'avons pas de réponse concernant les panneaux photovoltaïques et leur provenance.

M. le Président.- Le Vice-président sur les panneaux ?

Ensuite, je donnerai la parole à Monsieur CORNU.

M. FAUCHEUX.- En tant que Vice-président aux panneaux solaires (*rites*), je voudrais apporter une précision à cette question déjà posée voici quelques mois lors du premier passage de ce rapport.

À l'époque, le groupe Front National voulait que nous ajoutions une condition pour imposer à ce porteur de projet d'utiliser des panneaux solaires ayant un bon bilan carbone. J'avais répondu que c'était un acteur qui avait le désir de mener une opération exemplaire et que cela faisait partie de ses objectifs, donc qu'il était inutile d'imposer une condition.

Aujourd'hui, en phase de réalisation, il nous dit avoir choisi les panneaux solaires SunPower qui ont deux usines de production en France : une à Toulouse et une à Mulhouse. Ils ont obtenu le label « Cradle-to-cradle » (du berceau au berceau) qui est le plus intéressant à ce jour en matière d'économie circulaire. Cela va bien au-delà des questions de gaz à effet de service, cela traite tout l'impact environnemental et la recyclabilité du produit.

M. le Président.- Il était important que nous ayons l'information.

Monsieur CORNU ?

M. CORNU.- Monsieur le Président, cela ne remet pas en cause le vote favorable sur ce rapport, mais il y a un petit problème de dysfonctionnement.

Ce rapport a déjà été vu par la Commission « Éducation » en avril 2017, avec un certain nombre de panneaux photovoltaïques, parce que cela concernait un lycée.

Curieusement, ce dossier revient à la Commission « Environnement » mais avec une diminution du nombre de panneaux photovoltaïques. Il semblerait que la coordination entre la Commission « Éducation » et la Commission « Environnement » n'ait pas été bien vue.

En outre, à partir du moment où la Commission « Éducation » a été saisie, il aurait peut-être été préférable qu'elle soit informée de cette diminution alors qu'elle avait voté ce rapport précédemment. C'est un problème de coordination qui ne me paraît pas très bon.

M. le Président.- Sur les tuyaux, je suis d'accord avec vous.

Pour le nombre de panneaux, nous allons vous donner l'explication.

Mme MÜNSCH-MASSET.- La surface des panneaux a été modifiée par rapport au projet initial du fait du tarif de revente de l'électricité. La réduction des surfaces de panneaux fait passer sous un seuil qui nous permet d'obtenir un tarif de revente plus intéressant. C'est tout simplement dû à cela.

M. le Président.- Je suis d'accord de dire qu'il eut été souhaitable que ce soit la même Commission qui traite en amont et en aval. Nous avons une machinerie que nous essayons vraiment de bien orienter mais, de temps en temps, il peut y avoir ces situations parce que nous sommes au croisement entre les enjeux de l'environnement et ceux de la construction des lycées.

Est-ce à l'unanimité après l'explication donnée sur les panneaux, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Oui. Nous n'avons peut-être pas toute l'information, c'est ce qui nous était remonté de la Commission.

M. le Président.- Vous avez posé la question et nous avons donné toute l'information.

M. CHASSIER.- Nous voterons favorablement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.28.32 - Réserves naturelles régionales

Réserve naturelle de la Vallée des Cailles : attribution d'une subvention au CEN Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de la 6^{ème} année du plan de gestion

Réserve naturelle du Bois des Roches : attribution d'une subvention au CEN Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de la 6^{ème} année du plan de gestion - Approbation des conventions financières relatives à ces deux opérations

Réserve naturelle de la Vallée des Cailles - Convention 2015-100255 : modification de la délibération CPR n° 15.03.28.58 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention afférente

Réserve naturelle du Bois des Roches - Convention 2015-100256 : modification de la délibération CPR n° 15.03.28.58 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention afférente

M. DUMAS.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.28.33 - Arboretum des Barres - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office National des Forêts pour l'année 2017

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Si le temps continue, pour ceux qui connaissent le site, je suis persuadé que les cueilleurs de champignons feront recette ce week-end !

Rapport 17.06.28.34 - Gestion de l'eau - Contrats eau Centre - Attribution de subventions à divers bénéficiaires

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.28.35 - Conventions Vertes - Adoption des Conventions Vertes 2017 en fonctionnement entre la Région Centre-Val de Loire et Couleurs Sauvages, Sologne Nature Environnement (SNE) et le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CDPNE) - Attribution de subventions à Couleurs Sauvages, à SNE et au CDPNE du Loir-et-Cher

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.28.39 - Manifestations de mobilisation pour l'écologie - Attribution d'une subvention :

- **au MRJC de l'Indre, pour l'organisation du Festival du Bout du Champ les 20 et 21 mai 2017 au Pêchereau (36)**
- **à la Fédération des Clubs CPN, pour l'organisation des 17^{èmes} rencontres internationales du mouvement CPN du 3 au 6 août 2017 à Fondettes (37)**
- **à l'ADEARI, pour l'organisation de la Fête de l'agriculture paysanne le 9 septembre 2017 à Buxières-d'Aillac (18)**
- **à l'Association de Veille Environnementale du Cher (AVEC), pour l'organisation de la 2^{ème} édition de la Marche pour l'Eau du 14 au 16 septembre 2017 à Bourges (18)**

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport, mis à part le dossier concernant le Festival du Bout du Champ qui a recueilli un vote défavorable du Front National.

M. CHASSIER.- C'était simplement une remarque sur le fait que nous étions sur une subvention attribuée après l'événement, donc nous nous abstenons.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National sur le dossier du Festival du Bout du Champ)

Rapport 17.06.29.25 - Contribution régionale au Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de Tours-Val de Loire pour l'année 2017

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce projet, avec un vote contre du groupe Écologiste.

M. le Président.- Dans ces conditions ?

M. FAUCHEUX.- Une petite explication de vote ; comme c'est un dossier récurrent, je ne vais pas vous refaire tout l'argumentaire du groupe Écologiste. Dans cette période, nous avons un peu d'inquiétude concernant l'évolution du coût de l'aéroport sur les finances publiques. Le départ de la base militaire étant annoncé, on peut estimer grosso modo à 2 millions d'euros le coût supplémentaire que cela pourrait générer.

Cela pose des questions assez graves et lourdes pour les collectivités impliquées dans ce syndicat mixte et cela renforce notre vote contre cette dotation statutaire.

M. le Président.- Un point d'information par rapport à cette réalité : nous conduisons, avec les autres collectivités ou institutions engagées, une réflexion en lien avec l'aviation civile pour faire face à cette situation. Il est évident que le départ de l'armée va induire des changements, que les conditions du conventionnement avec l'opérateur ne pourront plus être les mêmes et que tout cela sera abordé sous cet angle.

Par ailleurs, vous le savez, nous conduisons avec les autres collectivités, vis-à-vis d'un partenaire consulaire, un dialogue ferme afin de rester dans le cadre des engagements financiers que nous avons pris initialement.

Dans ces conditions, avec un vote ?

M. FAUCHEUX.- Un vote contre.

M. le Président.- Madame FAUQUET ?

Mme FAUQUET.- J'ai une question : le fait que Tours soit maintenant une Métropole ne permettra-t-il pas d'obtenir des aides de l'État ? L'aéroport fait partie des critères pour l'attribution de la Métropole.

C'est une question et j'ai le droit d'en poser, peut-être !

Par ailleurs, j'ai rencontré le professeur SALAMÉ qui fait des greffes à l'hôpital et je sais que Monsieur FAUCHEUX, qui n'écoute pas mais ce n'est pas grave, l'a vu également pour lui parler des greffes.

Je suis contente de voir que, par rapport à un problème soulevé, vous l'avez interrogé et lui-même était plutôt satisfait, mais je voudrais toujours que nous ayons en vue cet aspect par rapport à l'aéroport : ce n'est pas uniquement le tourisme ni le problème de Ryanair, cela représente aussi des vies, des greffes et la qualité de l'hôpital universitaire de Tours que nous avons.

M. le Président.- Comme vous le voyez, nous restons très attentifs à cette évolution. Le paradigme dans lequel nous travaillons n'est pas la fermeture de toute opération sur le site parce que l'Armée de l'air quitterait cette base. Nous sommes vraiment mobilisés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Écologiste)

Rapport 17.06.29.26 - CPER 2015-2020 - Volet territorial - Attribution d'une subvention relative à la réalisation de la première phase d'étude liée au développement du réseau TCSP de l'agglomération tourangelle

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.29.27 - Avis sur la mise en place de la Contribution locale temporaire en gare de Lamotte-Beuvron

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce projet, avec une abstention des groupes Front National et Écologiste.

M. le Président.- Abstention, Monsieur FAUCHEUX ?

M. FAUCHEUX.- C'est plus qu'une explication de vote : finalement, après la discussion en Commission, le groupe Écologiste va voter contre.

Évidemment, ce n'est pas parce que nous sommes contre le transport ferroviaire et les travaux de rénovation des gares ; c'est plus une question de modalité de financement et d'organisation de la fiscalité du transport dans notre pays, singulièrement dans notre région et sur ce projet.

Il nous semble que ce n'est pas aux usagers de la gare et des transports ferroviaires de payer pour les infrastructures. Si l'on compare avec la route, hormis les autoroutes mais cela peut faire débat entre nous, celle-ci est financée par l'impôt. Où que l'on habite, où que l'on soit, on peut utiliser la route sans avoir à payer.

D'ailleurs, pour aider les gens à prendre leur voiture, certains proposent d'avoir des « chèques carburant ». Cela nous semble plutôt à l'inverse, avec le transport ferroviaire qu'il faut aider et rééquilibrer par rapport au transport routier. Cela ne va pas dans le bon sens car cela va dans celui de taxer les usagers et non de faire reposer le transport ferroviaire sur la solidarité régionale ou locale, sur l'impôt en tout cas.

M. le Président.- Monsieur FOURNIÉ ?

M. Philippe FOURNIÉ.- On a déjà voté la taxe locale contributive pour Chartres à l'unanimité.

M. Charles FOURNIER.- Non.

M. Philippe FOURNIÉ.- Non ? Vous vous êtes abstenus ? C'est déjà cela ! Mais vous n'étiez pas contre.

Le financement des infrastructures de Gares et Connexions se fait par deux éléments.

Ce sont les transporteurs, c'est-à-dire les contribuables et les voyageurs, qui paient. La contribution locale temporaire est vraiment petite et permet de cofinancer et de finir les aménagements d'un pôle gare.

Comme cela a été accepté pour Chartres, il était aussi important que ce le soit pour Lamotte-Beuvron qui a un projet de développement autour de la gare et de son ouverture à la commune. À mon avis, c'est important. Globalement, les usagers, par la CLT ou par ailleurs, l'auraient payé parce que le système de financement de Gares et Connexions est effectué soit par les voyageurs, soit par les contribuables, je le répète.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Nous nous sommes abstenus également parce que nous ne sommes pas favorables à ce mode de financement par l'usager, qui contribue déjà à travers l'achat des titres de transport.

À notre avis, cela s'oppose à un principe général du service public qui est celui de péréquation. C'est la base du service public. On le voit quand on achète un timbre-poste : si l'on envoie une lettre d'Orléans à Orléans, c'est le même prix que si elle est envoyée à Bastia.

Auparavant, à la SNCF, nous avions ce même principe, avec des prestations première et deuxième classe différentes mais un tarif kilométrique unique. Depuis longtemps, ce n'est plus le cas. Les offres deviennent illisibles et on a cassé complètement cette idée de péréquation qui fait que les travaux de la gare de Lamotte-Beuvron devraient être supportés par les recettes globales, de même que demain il peut y avoir des travaux dans une autre gare de la région ou ailleurs. C'est un principe fondamental, donc nous n'approuvons pas ce mode de financement.

Pour répondre rapidement concernant les routes, il est faux de dire qu'elles sont financées par l'impôt car elles le sont par les automobilistes. Au contraire, c'est l'excès de taxes perçues sur les automobilistes qui permet de financer d'autres modes de transport. On le voit à la Région où la totalité des taxes perçues sur l'automobile, entre la TIPCE, les cartes grises et autres, représente plus de 290 millions d'euros, alors que la Région ne dépense rien pour les routes ou pratiquement pas. Cela sert à financer le ferroviaire, il ne faut pas inverser.

C'était une petite mise au point.

M. le Président.- Monsieur FOURNIÉ ?

M. Philippe FOURNIÉ.- Je rappelle que le financement et la rénovation des gares se fait par les transporteurs mais, dans notre affaire, il s'agit du pôle gare.

Comme à Chartres, il y a la gare, tout l'espace urbain autour et son intégration urbaine.

Pour ce dossier, cela représente 18 000 à 22 000 euros par an avec un maximum de dix ans, donc c'est limité.

Nous souhaitons que la gare ne soit pas uniquement un lieu de passage mais également un lieu de vie, de services, de commerces pour les communes et pour toutes les agglomérations.

M. le Président.- Merci des précisions.

Pour le Front National, quel est le vote ?

M. CHASSIER.- Abstention.

M. le Président.- Contre pour les Écologistes.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Écologiste et une abstention du groupe Front National)

Rapport 17.06.29.28 - Transport routier de voyageurs - Affectation de crédits pour la passation d'un marché de lignes routières par la Région et d'un marché de prestation d'AMO pour la négociation de la convention TET et de la revoyure de la convention TER avec la SNCF

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.29.29 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'exploitation et au financement du service de la desserte interrégionale Bressuire-Thouars-Saumur-Tours relatif à la mise en œuvre du service annuel 2017, à la modification de composition des circulations et au devis associé

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, avec une abstention du groupe Front National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec une abstention du groupe Front National)

Rapport 17.06.29.30 - CPER 2015-2020 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement de l'étude de mise en cohérence du nœud ferroviaire d'Orléans

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.29.68 - Approbation de la convention relative à la mise à disposition à la Région Centre-Val de Loire de la gare routière d'Orléans par le Département du Loiret

Approbation des conventions-types pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher et des avenants-types aux conventions pour l'Eure-et-Loir et le Loiret, relatifs à la délégation de compétence d'organisation de transports scolaires avec les autorités organisatrices de second rang

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Rapport 17.06.32.12 - Développement de la recherche en région - Ambition Recherche et Développement (ARD) 2020 - Approbation de l'avenant à la convention-cadre et de la convention d'application de la phase 2 du programme Lavoisier et attribution de subventions

M. COMMANDEUR.- Avis favorable unanime de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.32.37 - Développement de la recherche en région - Soutien aux programmes de recherche - Modifications de délibérations antérieures et approbation d'avenants pour :

- **le projet de recherche d'intérêt régional**
- **le projet collaboratif labélisé pour le pôle S2E2**
- **la convention d'animation du réseau thématique de recherche « RISQUE »**

M. COMMANDEUR.- Avis favorable unanime de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

CULTURE, SPORTS ET COOPERATION DECENTRALISEE

Rapport 17.06.24.01 - Aménagement culturel du territoire - Public
1/ Animation culturelle locale - Attribution de subventions
2/ PACT - Attribution d'une subvention exceptionnelle et transitoire à la Compagnie José Manuel Cano Lopez et approbation de la convention et affectation des crédits
3/ Aménagement culturel du territoire - Attribution de subventions

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.24.02 - Festivals cinéma et audio - Attribution de subventions et approbation des conventions afférentes

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.24.03 - Spectacle vivant - Attribution de subventions pour l'Association Emmetrop (18) et approbation de la convention afférente et affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.24.04 - Spectacle vivant :

A/ Festivals et manifestations spectacle vivant - Attribution de subventions aux manifestations et approbation d'une convention-type pour les dossiers dématérialisés et approbation de la convention afférente pour le dossier « Le Son continu » à la Châtre (36)

B/ Institutions, lieux et réseaux - Attribution d'une subvention à la Ville de Tours pour les activités de l'Orchestre Symphonique Région Centre-Val de Loire/Tours et approbation de la convention afférente - Attribution de subventions annuelles à des institutions labellisées et autres lieux et réseaux et approbation des conventions afférentes et affectation des crédits

C/ Insertion et professionnalisation des jeunes artistes - Attribution de subventions aux structures et approbation des conventions afférentes

D/ Mobilité des artistes - Attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la diffusion festivalière

Mme BONTHOUX.- Les membres ont émis un avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.24.05 - Événements et réseaux culturels - Expositions et manifestations des musées

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.25.47 - Pratiques sportives

Manifestations sportives - Attribution de subventions

Équipement en matériel et véhicules des associations sportives - Attribution de subventions

Ligue du Centre-val de Loire d'athlétisme - Affectation de crédits complémentaires et modification de la délibération CPR n° 17.03.25.55 du 10 mars 2017

« Plan Avenir Jeunes » - Dispositif régional d'aide au BAFA - Remboursement des organismes de formation agréés et habilités

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.25.48 - Sport de haut niveau - Partenariats des clubs « Élités » - Attributions d'aides à divers bénéficiaires et d'une aide complémentaire au Tours Volley Ball au titre de la saison sportive 2016/2017 et affectation des crédits - Attribution d'aides aux athlètes listés « Jeune » ou « Espoir »

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Monsieur Charles FOURNIER ?

M. Charles FOURNIER.- Pour nous, ce sera un avis favorable, sauf pour la subvention complémentaire pour le Tours Volley Ball où ce sera un vote contre.

Les Écologistes sont très heureux que le TVB ait gagné la CEV, la coupe européenne. En même temps, il est expliqué dans le rapport que l'aide exceptionnelle vient compenser les coûts de cette campagne.

Premièrement, il nous semble qu'une campagne européenne, surtout quand elle est victorieuse, a des retombées économiques à la fin. Le club a sans doute trouvé là les moyens de la payer et ce n'est pas sa première campagne européenne.

Deuxièmement, on lit dans la presse que le club a vécu un redressement sur la gestion au sein de ce club, donc nous sommes défavorables, en tout cas tant que nous n'avons pas une vision un peu claire sur la situation de ce club.

M. le Président.- Nous avons une vision très claire de la situation de ce club. J'ai reçu, avec le Vice-président, le nouveau président. En effet, la situation de ce club était en très grande fragilité financière au moment de sa reprise, ce qui pouvait conduire les autorités sportives à sa disqualification.

À l'initiative de la Région, avec les autres collectivités, nous avons proposé d'aider particulièrement ce club, avec son engagement, une fois qu'il aura été remis à flot et qu'il aura retrouvé sa vitesse de croisière, à nous demander moins de subventions durant les années qui viennent, de manière que la Région ne dépense pas plus. Nous avons été obligés de faire en sorte qu'il revienne très vite à l'équilibre avec des subventions exceptionnelles. C'est fait et, notamment grâce à sa bonne situation sportive, il s'est engagé avec nous - c'est signé - à octroyer moins en subventions sur les quatre années prochaines.

M. MOULAY.- C'est à hauteur de moins 25 000 euros par an pendant quatre ans.

M. le Président.- Nous avons été très attentifs. C'est pour vous rassurer. En effet, la situation était fragile et il fallait tout de suite restaurer la stabilité des comptes ; sans quoi, ils étaient disqualifiés. Nous l'avons fait sans bourse délier puisque nous aurons un retour de l'aide exceptionnelle que nous avons apportée. Il est important de le dire.

Sur ce rapport, Monsieur FOURNIER ?

M. Charles FOURNIER.- Contre sur ce point.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Écologiste sur l'aide complémentaire apportée au Tours Volley Ball)

Rapport 17.06.35.51 - Coopération décentralisée - Appui aux acteurs régionaux
A/ Appui aux projets régionaux de coopération internationale : 12 projets
B/ Jumelages européens : 4 projets

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec un vote contre du groupe Front National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Front National)

Rapport 17.06.35.52 - Coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée

A/ Attribution de subventions pour six projets

B/ Expérimentation régionale pour le développement du volontariat international avec les Régions partenaires - Appel à projets expérimental - Attribution de subventions

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable, avec un vote contre du groupe Front National.

(Mis aux voix, le rapport est adopté, avec un vote contre du groupe Front National)

TOURISME

Rapport 17.06.30.20 - CAP'Hébergements touristiques - Renforcer l'offre d'hébergement - Attribution de subventions et affectation de crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.30.21 - Itinérances douces - Vélocentre - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention relative à la mise en œuvre de la véloroute le long des canaux du Loing et de Briare avec le Conseil départemental du Loiret - Révision du plan de financement - Modification de la délibération antérieure

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.30.22 - CAP'Innovation touristique - Attribution d'une subvention à l'association « Les vigneronns de Panzoult » (Indre-et-Loire), pour l'installation d'un aménagement extérieur et la réalisation d'une scénographie sensorielle de la cave touristique de Panzoult et approbation de la convention

M. ROIRON.- Non-participation au vote d'Isabelle PAIN et unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 17.06.30.57 - Soutien au développement touristique de la filière batellerie traditionnelle de Loire - Attribution d'une subvention à l'Entreprise Individuelle Julien AYRAULT « Compagnie de Navigation Vienne-Loire » à Chinon (37) - Approbation de la convention pour le réaménagement de la Chinonaise, bateau de Loire polyvalent promenades/croisières pour groupes de 50 passagers - Affectation de crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

FORMATION PROFESSIONNELLE

M. NICAUD.- Ce sera rapide, Monsieur le Président, puisqu'il n'y a pas eu de Commission en l'absence de rapport, sauf celui présenté en urgence ce matin.

Rapport 17.06.20.69 - Accompagnement vers l'emploi - Poursuite du Plan « Un million de formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi » au premier semestre 2017 - Approbation d'avenants aux conventions 2016 - Attribution d'une subvention 2017 à Pôle Emploi - Affectation de crédits

M. le Président.- Pour être précis, il s'agit d'un plan d'État à la demande des Régions qui ont souhaité une cohérence entre les interventions ponctuelles de l'État en la matière et les interventions pérennes de la Région. Les achats de formation se font à l'échelle régionale, avec une répartition entre des achats effectués par Pôle Emploi et d'autres par la Région. Les mouvements financiers qui vous sont indiqués là correspondent à ce partage de responsabilités, mais ils sont adossés à l'intervention globale de l'État qui couvre ces sommes.

M. NICAUD.- Il est effectivement prévu une compensation de l'État à hauteur de 13,650 millions d'euros.

M. le Président.- C'est une précision qu'il convenait d'apporter.

Je vous en prie, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- C'est une demande de précision : dans le rapport, on parle d'un objectif de 4 550 entrées supplémentaires en formation au cours du premier semestre. Nous sommes bientôt à la fin du premier semestre. On parle déjà d'objectifs qui, normalement, auraient dû être atteints.

En revanche, on ne parle pas d'objectifs pour les tranches suivantes. Ce sont uniquement celles de 2016 et 2017.

M. le Président.- Comme je l'ai indiqué certainement un peu rapidement, il s'agit d'un plan ponctuel qui va au-delà de ce qui est mis en place au titre de la formation professionnelle. Je vous rappelle que, pour les demandeurs d'emploi, un budget de 32 millions d'euros est mobilisé chaque année dans ce domaine.

L'État a décidé, dans un premier temps sur 2016, puis le gouvernement ayant projeté sur le premier semestre 2017 la même opération, de mettre en place un complément à ces actions de formation. Nous avons travaillé pour compléter les actions qui existaient sur le terrain par des actions supplémentaires.

Pour 2017, il m'est apparu, en ce qui concerne les formations mises en place et négociées avec les territoires pour correspondre véritablement à leurs besoins, que Pôle Emploi et les missions locales risquaient de ne pas avoir les délais suffisants pour mobiliser les demandeurs d'emploi.

J'ai donc demandé à Pôle Emploi, qui l'a mise en place, de faire une journée porte ouverte exceptionnelle dans toutes les agences Pôle Emploi de la région en faisant une grosse communication. Cette journée a été faite. Elle a permis aux organismes de formation de s'installer dans Pôle Emploi et d'accueillir les demandeurs d'emploi. Ceux-ci sont venus en très grand nombre. Je me suis rendu personnellement sur deux sites. Un flux très sensiblement augmenté de demandeurs d'emploi sensibilisés, porté par cette opération exceptionnelle, est venu grossir le rythme des inscriptions.

Tant et si bien que nous maintenons pour Pôle Emploi l'objectif de remplir un peu plus de 4 000 inscriptions et de faire en sorte qu'elles soient prises avant le 30 juin, qui est la date délai, de telle manière que les actions se déroulent en amont du 30 juin pour celles qui sont en route et en aval pour celles que nous avons réussi à engager de cette manière.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Je vous remercie. Nous en avons terminé.

Un brunch sera servi à partir de midi dans le restaurant de notre assemblée, pour ceux qui veulent rejoindre la salle.

Merci à vous.

M. PELTIER.- Monsieur le Président, pour la session de fin juin ?

M. le Président.- La session de fin juin aura un ordre du jour important. En effet, avec l'accord des présidents de groupe, nous avons réorganisé le rythme de nos sessions au regard des élections et des campagnes nationales qui se déroulent. Celle-ci aura lieu sur un jour et demi ; elle ne se terminera pas forcément tôt le premier soir et pas forcément tôt le midi du deuxième jour.

(La séance est levée à dix heures vingt-trois)

Orléans, le 9 juin 2017

Le Président du Conseil régional



François BONNEAU

La Secrétaire de séance



Christine FAUQUET